

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Financement d'actions sociales dans le cadre de l'appel à projets conjoint avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'accompagnement des "nouveaux entrants" dans un logement dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de subventionner les quatre opérateurs retenus dans le cadre de l'appel à projets conjoint avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui seront chargés de la mise en œuvre de ces actions, conformément au tableau annexé au rapport ;
- de verser la totalité des subventions, soit un montant de 128 000 € au titre de l'année 2020, réparti à parité entre le Conseil départemental et la Métropole ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe.

La dépense et la recette seront respectivement imputées aux chapitres 65 et 74 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**